

Réunion des représentants de proximité du 10/12/2018

Le schéma du Directeur

Présents à cette réunion :

- Vos élus RP
- Direction : Jean-Marc Dubois, directeur délégué à la coordination des antennes régionales de France 3, directeur par intérim de France 3 Grand Est, et Sophie Bauer, RRH Alsace

Préambule

Nous abordons une fois encore, la question de la **gouvernance**. Cette fois ci, nous avons en face de nous, notre nouveau directeur par intérim : M. Jean-Marc Dubois (V. plus haut). Lui aura certainement des réponses. Raté. Une certitude « *il sera là en janvier* » et espère que le provisoire ne durera pas trop longtemps. On est d'accord.

Fabien Amet qui lui, était là, le mois dernier, était absent. Mais lui aussi sera là en janvier. Seule Sophie Bauer est de toutes nos réunions. Sauf que ... les nouveaux accords ne l'y invitent pas. C'est à n'y rien comprendre ... déjà !

Nous alertons également la Direction **sur l'agression physique d'une de nos collègues journalistes dans le Haut-Rhin** dimanche suite à une manifestation des gilets jaunes. J.M Dubois insiste : il faut porter plainte à titre individuel. Ok. Quant à l'entreprise : « *nous verrons si nous pouvons nous porter partie civile. On ne se laissera pas faire.* » Pour votre info, sachez que vous devez dans ces cas-là, impérativement remplir le registre des accidents bénins chez Sophie Bauer. Histoire de laisser une trace ... au cas où.

1°) Aménagement de la rédaction

Nora Hoffstetter nous résume le travail effectué durant un an pour les différents groupes. 5 réunions, 4 visites extérieures, une vingtaine de personnes impliquées. Il ne restait plus qu'à remettre les conclusions à Paris et lancer les appels d'offres. Pour des travaux prévus ce printemps pour une toute nouvelle rédaction à la rentrée 2019. Autant dire que c'était fait. Ou presque.

Presque. Car tout ce beau projet a été fait nous dit-on « *sans que la Direction générale des IMG (immobilier – moyens généraux) en soient informés* ». Et ce, alors même, que son représentant local, Pascal Hennequi, était présent à plusieurs réunions. Problèmes d'acoustique sans doute ...

Donc. Tout ce boulot est désormais « *suspendu* ». JM Dubois nous expliquant que le projet, souhaité par les salariés, doit être conforme « *au schéma directeur* » décidé par les IMG Paris. Et là on a comme un sérieux doute : pas sur l'acoustique ou l'aménagement de l'espace non mais sur le nombre de bureaux.



Oui car figurez-vous que « *la présidente veut des bureaux partagés* ». **Au moins 34% de bureaux nomades.** En gros pour 100 personnes, 66 bureaux. **Et un ordinateur portable pour tous sous le bras.** Bédouins 2.0 svp. C'est ça la tendance made in Paris, capitale de la Fashion Week. Et tant pis si nous avons pléthore de pièces vides dans notre bâtiment. « *C'est une philosophie* » nous dit-il « *la rédaction n'est pas un lieu où l'on s'installe mais un lieu où l'on passe* ». Et repasse ?

Remarque pour la convivialité ça peut être un atout majeur : installez-vous sur les genoux de votre voisin, vous nous en direz des nouvelles. Pas trop longtemps quand même.

Résultat : les travaux sont repoussés de « quelques mois » le temps que Paris vienne faire un tour en Alsace et décide de la conformité ou non de notre projet.



En attendant quelques mois ou quelques années, l'ex-bureau de S.Pessin devrait être transformé en espace de confidentialité ou de réunion. Mais attention là encore, ne prenez pas vos aises : **tables et chaises hautes de rigueur ... n'oubliez pas, vous n'êtes ici que de passage.**

2°) Schéma directeur tordu : la preuve en images et en sons

Cette logique implacable, celle de calquer un schéma directeur sur toutes les antennes, au mépris de leurs particularités a déjà fait des dégâts chez nous. En régie.

Là encore même schéma : consultation des salariés, travaux et mise en service **d'une nouvelle régie conforme** Au schéma directeur. Et tant pis pour les salariés. Des volets inaccessibles et des reflets sur les écrans. Quatre postes distincts dans la même pièce et des problèmes de niveaux sonores. Un chauffage réglable ... à distance par une boîte extérieure.

Une mauvaise insonorisation : quand la cloche de l'école sonne : tous les mouflets sont en régie. De près on ne s'entend plus.

Résultat : la température monte en régie. La cohabitation devient extrêmement difficile voire carrément musclée. Pas besoin d'un expert pour s'en apercevoir. Mais bon. L'ergonome de FTV appelée à la rescousse en juin n'a toujours pas rendu son rapport. Pas d'inquiétude : Eric Michel l'a relancée ... Cette semaine. Grâce aux questions RP ?

Morale : la conformité n'est pas toujours très pratique.

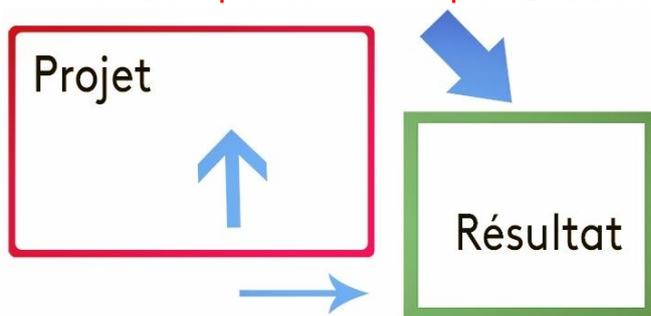
3°) Il court, il court le droit d'alerte... A la rédaction.

Souvenez-vous, c'était en mars dernier. La rédaction est au bord de l'implosion : « *incompréhension du fonctionnement de la planification* » « *planification anxieuse* », « *difficultés de communication* » « *perte de sens du travail* » ... bref, la cata.

Le CHSCT déclenche un droit d'alerte, un plan d'action en plusieurs points est décidé. Sa mise en œuvre ? Et bien...

- Entretiens annuels faits par le rédacteur en chef. Il reste encore dix salariés qui l'attendent. **C'est plus qu'hors délai.**
- Moment convivial une fois par mois. **Encore raté. Zéro.**
- Réunion de service tous les deux mois. **Zéro.**
- Réunions prévisionnelles thématiques bimensuelles. **1**
- Présenter le projet éditorial. **Ok.**
- Meilleur suivi des alternants. **Check.**
- Présence de la direction à Mulhouse une fois tous les deux mois. **Bof.** Une fois seulement.
- Travail sur l'absentéisme. **Zéro.** (pour le moment mais prévu pour janvier 2019)

Total : le plan est resté en plan. Et le droit d'alerte court toujours. Il s'essouffle même.



Et quand on demande pourquoi les $\frac{3}{4}$ points n'ont pas été traités ... Zéro. Silence embarrassé... Prochain point d'étape en janvier.

4°) RTT ... HEU

C'est une vieille histoire, celle de la pose des RTT / RTTE. Lors de la dernière mandature nous avons dû la poser au moins trois ou quatre fois. Non pas qu'elle nous plaise particulièrement mais malgré nos remarques rien ne change. Et la convention collective est piétinée.

Page 192 de la convention collective: Toute RTT (RTT et RTTE) est déposée AU PLUS TARD 7 jours calendaires AVANT la date de prise envisagée. Le salarié doit prévenir le chef de service et vice et versa. **En cas de circonstances exceptionnelles, ce délai peut être ramené à un jour franc.**

DÉFINITIONS :

- Circonstances exceptionnelles : Sophie Bauer nous éclaire. « PAE, suppression d'émission ... » **En aucun cas une circonstance exceptionnelle n'est un trou à combler dans le tableur Excel.**
- Jour Franc : il n'est pas un délai de 24h. On commence à compter le lendemain à minuit et on s'arrête le jour de l'échéance à minuit. Hors samedi et dimanche.
Exemple : une RTTE découverte le vendredi à 17h ne peut être posée qu'à partir du mardi.
Même en cas de circonstances exceptionnelles.
Alors... Soyez vigilants.

5°) Grille de rentrée (Fanny Klippfel est en audio-conférence)

Seules les matinales évoluent en janvier. Exit 9h50, vive le « Ensemble c'est mieux » à 10h50 car Midi en France disparaît.

Leur périmètre reste inchangé : une émission en Alsace et une autre en Lorraine, Champagne-Ardenne.

« Ensemble c'est mieux » doit être enregistrée dans les conditions du direct à 9h50 afin de permettre à France Bleu d'intervenir sur notre antenne. Son credo : la solidarité, 4 jours de frais + 1 best of le vendredi.

Aucun changement pour les effectifs, la mise en image ou le montage. Si ce n'est l'ajout de deux ou trois modules sous traités à la boîte parisienne de production EDEN et anglés régionalement.

Domage qu'une fois encore, alors même que ces modules sont régionalisés, la Direction sous-traite. Comme si on ne savait pas faire.

Fini également In Situ : tant pis pour les journalistes de régions qui pouvaient faire encore, un peu, de mag.

Le mag culturel qui devait compléter l'offre régionale ne se fera pas ... tout de suite.

Nous on se demande, au vue de ces annonces, comment FTV va bien pouvoir tripler ses programmes régionaux un jour. A moins de sous-traiter à tout va. Ensemble c'est mieux mais point trop n'en faut.

6°) UCC : piège à C ... ?

Nous abordons le point sur les Unités de Compétences Complémentaires (UCC) au sein de l'antenne d'Alsace, où 2 UCC ont été mises en œuvre.

- Conception de contenus multimédias : 14 monteurs l'ont obtenue de fait. 12 CDI et 2 CDD. Mise en paye (enfin !) en décembre. Joyeux Noël.
Trois salariés doivent eux encore passer devant le jury pour l'obtenir. Pb : le jury n'existe pas encore. UFTV y travaille.
Pour l'instant, toutes les places sont pourvues.
- Mise en images des émissions TV hors JT : 1 CDI et 2 CDD l'ont obtenue, 2 autres candidats attendent le passage devant le jury.



Une UCC qui semble déjà poser problème. L'annexe 1 précise en effet « à partir d'une charte de réalisation, adapter, superviser, et assurer la réalisation technique et artistique d'un programme ».

Or, les vidéos sont appelés à clipper les groupes de musique du jeudi après-midi. Sans charte de réalisation. Ils font donc, de fait, un travail de chargé de réalisation. Travail que refuse de reconnaître la Direction.

Nous serons vigilants à ce que les UCC ne soient pas le prétexte à remplacer des métiers par des personnels couteaux suisse, qui plus est sous-payés par rapport à leur activité réelle.

La CFDT ne cautionnera pas la casse des métiers !

Vos représentants de proximité de la CFDT :

[Marie-Eve Beauclair](#) Monteuse à Mulhouse

[Christian Laemmel](#) Jri à Strasbourg

[Richard Madragore](#) Vidéo sur la vidéo mobile

[Cécile Poure](#) Journaliste à Strasbourg

Vos délégués syndicaux :

Alsace : [Cécile Poure](#)

France Télévisions : [Yvonne Roehrig](#)

Strasbourg, le 14 décembre 2018

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

